

DÉLÉGATION DE L'APF
À LA SESSION ANNUELLE DE LA CONFÉRENCE
PARLEMENTAIRE SUR L'OMC
GENÈVE, 10-12 SEPTEMBRE 2008

Compte rendu

La délégation de l'APF était composée de MM. Mahama Sawadogo (Burkina Faso), Président de la Commission de la coopération et du développement, et André Riedl, Vice-président, co-rapporteurs sur les questions de l'OMC. Il s'agissait de la deuxième participation d'une délégation de l'APF à un tel événement depuis que l'organisation a été reconnue comme participant de plein droit à la Conférence en décembre 2006.

Pour assurer au mieux cette participation, la délégation APF a assisté à une séance d'information de haut niveau organisée au siège de la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'ONU.

La Conférence parlementaire sur l'OMC a rassemblé pas moins de 100 parlements et organisations interparlementaires. Elle s'est tenue dans le contexte de l'échec de la réunion mini-ministérielle de juillet 2008, alors que les membres clés de l'OMC s'étaient entendus sur plusieurs grands dossiers touchant l'agriculture, les produits industriels et les services. Les thèmes retenus pour la Conférence ont été : 1) *Voir plus loin que Doha*; 2) *Désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce*; 3) *Le commerce international peut-il contribuer à atténuer les changements climatiques?*; 4) *Le commerce à l'ère de la révolution numérique*. Monsieur Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, ainsi que les présidents des Comités de l'agriculture et des du commerce des services ont été auditionnés par les participants.

La délégation de l'APF est intervenue à trois reprises lors des débats faisant valoir la nécessité d'impliquer directement des chefs d'État et de gouvernement dans les négociations afin de débloquer la situation et suggérer l'idée d'une exception agricole sur l'exemple de l'exception culturelle, pour retirer ce dossier difficile des négociations du cycle de Doha.

La Conférence parlementaire sur l'OMC a adopté des amendements à ses *Règles de procédure*, sur proposition du Comité de pilotage de la Conférence. Pour l'essentiel, ces amendements visent à assurer une certaine continuité des pays et organisations

interparlementaires membres du Comité de pilotage et en cadrant le processus décisionnel pour la constitution du Comité. Le chef de la délégation de l'APF est intervenu en plénière sur ce sujet en cherchant à savoir sur quels critères les décideurs s'appuieraient pour constituer le prochain Comité. L'APF a obtenu le soutien de quelques délégations à son objectif maintes fois affirmé de devenir membre du Comité de pilotage et ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité.

Au terme de la Conférence, les participants ont adopté un *Document final* affirmant la déception et la préoccupation des parlementaires vis-à-vis de l'échec de la réunion ministérielle. Les parlementaires se réjouissent cependant des progrès enregistrés dans plusieurs domaines et qui rapprochent d'un accord final. Le *Document* réaffirme l'attachement des parlementaires au système commercial multilatéral incarné par l'OMC en faveur d'un commerce juste, équitable et transparent dans l'intérêt de tous, en particulier des pays en développement. Dans un contexte de flambée des prix des matières premières et des produits agricoles, l'aboutissement du cycle de Doha serait un facteur de stabilisation dans un monde préoccupé par des crises financières et économiques, et un élément important de stimulation de la croissance économique, du développement et de l'emploi. Les nouveaux défis de la sécurité alimentaire, de l'énergie et des changements climatiques viennent accroître l'urgence d'un accord. Évoquant les conséquences d'un échec des négociations, le *Document* rappelle la nécessité de répondre aux attentes en matière de développement pour les pays les moins avancés et les pays en développement. Les parlementaires invitent les membres de l'OMC à préserver les acquis lors de la récente réunion de Genève en relançant les négociations sur cette base. Les parlementaires invitent aussi les membres de l'OMC à s'engager en faveur d'une réforme institutionnelle pour améliorer son fonctionnement, sa transparence et sa légitimité démocratique. Ils souhaitent également que l'OMC lève les obstacles à l'accession de plusieurs pays à l'organisation, plus particulièrement les pays en développement. Enfin les parlementaires souhaitent être associés plus étroitement aux négociations commerciales à venir et s'engagent à exercer vigoureusement et étroitement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale dans ce domaine.

La Conférence a adopté un *Projet de code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales*. Les principes fondamentaux sont les suivants : 1) le parlement reçoit des informations pertinentes sur les initiatives du gouvernement en matière de commerce suffisamment à temps pour qu'il puisse les étudier avant que les décisions soient prises; 2) le parlement a réellement la possibilité d'utiliser les informations reçues pour influencer la politique commerciale de son pays; 3) le parlement aura la possibilité de contrôler le suivi des décisions de son gouvernement.